

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 10 janvier 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.e.s pour émettre un avis à caractère méthodologique au conseil départemental de la Vienne, dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin versant du Clain.

L'intervention de la CNDP sur cette démarche a été décidée **en application de l'article L.121-1** du code de l'environnement. Comme l'indique cet article, la CNDP peut être sollicitée dans le cadre de missions visant à « **émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public** ». Compte tenu de l'intérêt des enjeux participatifs de ce dossier, les membres de la Commission ont décidé que la CNDP pouvait émettre un avis méthodologique. Dans ce cadre et par cette lettre, la CNDP vous mandate, précise le périmètre de votre mission et ses fondements légaux, afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

Rappel du contexte et demande du conseil départemental de la Vienne

Le Conseil départemental de la Vienne, maître d'ouvrage (MO), souhaite intégrer le public dans la phase d'élaboration du PTGE du bassin versant du Clain dont le périmètre est le même que celui du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Bassin Versant du Clain. Dans cette démarche, le MO indique qu'il souhaite impliquer et garantir une bonne représentation du public dans la gouvernance du PTGE dans sa première phase d'état des lieux et de diagnostic.

Une mission visant la production d'un avis à caractère méthodologique

Les membres de la Commission ont décidé de répondre favorablement à cette sollicitation en vue d'aider le MO à la conception de la démarche de participation, de l'accompagner en phase de déroulement et de fournir un avis ex-post sur la qualité du dispositif pour l'élaboration du niveau 1 du PTGE.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction et après rencontres et avec tous les acteurs et parties prenantes, votre avis doit permettre :

- de faire des préconisations au Conseil départemental sur les modalités de l'implication citoyenne dans la phase 1 du PTGE (phase d'état des lieux et de diagnostic).comme la constitution d'un panel citoyen, par exemple ;
- de faire des préconisations en vue d'une bonne coordination des différents acteurs après que vous ayez participé au comité technique ainsi qu'au comité de pilotage. L'objectif à ce stade est que le public, appelé « groupe d'implication citoyenne », puisse être informé et propose aux trois collèges des parties prenantes du comité technique du PTGE (acteurs économiques, milieux aquatiques et petit cycle de l'eau) des actions et recommandations ;

Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu

Pour construire cet avis, il vous faudra, en toute indépendance, **analyser le contexte local**, les questions qui font débat, les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés, afin d'**identifier avec précision ce qui peut faire débat**.

Seule cette compréhension fine des enjeux vous permettra de fonder vos conseils au MO sur les informations à diffuser, les études à approfondir, les sujets à soumettre au débat, les outils à mettre en place afin de recréer les conditions de la confiance autour de la participation aux décisions relatives à ce projet. Vous pouvez être présent.e.s dans autant d'instances et de contextes que vous le jugerez opportun, car votre mission vise la production d'un avis méthodologique, pour lequel il vous faut atteindre cette compréhension globale. Vous pouvez également **demandeur la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données**, si cela vous semble nécessaire. Dans tous les cas, la production d'un document de base résumant le projet et rendant accessible les modalités de participation est à produire par le MO et est à diffuser de façon adaptée au contexte. Vous devez veiller en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations, avoir accès à de la formation, en tant que de besoin.

Il s'agit par votre étude de vous prononcer sur le respect du droit à l'information et à la participation des citoyennes et des citoyens. Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour **rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP**, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des personnes et le respect de votre indépendance dans votre mission de conseil. Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui sont délivrés publiquement à propos de votre mission particulière : il vous revient d'en assurer l'honnêteté et la véracité autant que possible.

Vous aurez à suivre de près le dispositif de concertation tout au long de sa mise en œuvre dans la phase 1 du PTGE, ce qui conduira, le cas échéant, à ce que votre contribution donne lieu à des avis intermédiaires.

A l'issue de cette phase, vous rédigerez votre bilan sur le déroulement de cette concertation et édicterez des préconisations pour la suite de la participation du public sur les phases suivantes du PTGE.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

**Monsieur Walter ACCHIARDI
Madame Esméralda TONICELLO
Chargé.e.s de délivrer un avis méthodologique - PTGE BV Clain**

[la commission nationale du débat public](#)
[244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - \[marc.papinutti@debatpublic.fr\]\(mailto:marc.papinutti@debatpublic.fr\)](#)
debatpublic.fr